



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
Département de l'Isère  
Canton de Grenoble 2  
Arrondissement de Grenoble  
Convocation du 28 mars 2023

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

### Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux

**Séance du 03 avril 2023.**  
**Délibération n°2023-26**

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Frédéric CALVO, Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, Murielle MARSEILLE, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Sophie BEKKAL, Nawel BEGHIDJA, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU, Salim LATRECHE.

Procuration : Mouhdir BOUALITA donne pouvoir à Nawel BEGHIDJA, Norbert COLLIAT donne pouvoir à Sylvain LAVAL, Stéphanie COLPIN donne pouvoir à Frédéric CALVO, Alexandra COUTURIER donne pouvoir à Murielle MARSEILLE, Marc DOZIER donne pouvoir à Virginie LOPEZ, David MARTORANA donne pouvoir à Morgan BOUCHET, Mariane OBEID donne pouvoir à Sophie BEKKAL, René VIAL donne pouvoir à Christian REY

Absent : Vincent GOSSE

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Nawel BEGHIDJA a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

---

Rapporteur : Sylvain LAVAL

---

### **FINANCES – Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du Fonds Vert pour le projet de modernisation de l'éclairage public**

La Ville de Saint-Martin-le-Vinoux souhaite entreprendre la modernisation de son parc d'éclairage public par la mise en place de luminaires LED et l'installation de dispositifs d'extinction ou de baisse de luminosité, sur l'ensemble du territoire de Saint-Martin-le-Vinoux.

Pour financer ce projet, le rapporteur propose de déposer une demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Le coût prévisionnel HT du projet est de 465 884,75 €.

Le financement prévisionnel du projet est établi comme suit :

Fonds Vert (37,5%) :	174 706,85 €
Autres financements publics sollicités :	
Fonds de concours Métro (20%) :	93 176,95 €
Département au titre du Territoire (22,5%) :	104 824,00 €
Autofinancement de la ville (20%) :	93 176,95 €

Le rapporteur propose :

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 3 avril 2023

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,  
**Sylvain LAVAL**

